



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°24 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Mr CARDENOUX Didier
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	Mr MAGE Jean
Murat le Quaire	Mr CASSIER Jean-François
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Mme LANCELLE Elsa

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 34 - Votants : 35 - pouvoirs : 1

**POUVOIRS :** Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

**Absents/Excusés :** /

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

**OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à l'ADHUME**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY est adhérente à l'ADHUME (Agence locale des énergies et du climat) depuis 2012. Cette dernière accompagne les Collectivités territoriales et les professionnels dans leurs démarches en apportant de l'information, du conseil, de la sensibilisation et en proposant un accompagnement et une expertise technique. Elle intervient sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme.

L'ADHUME souhaite que soient désignés deux représentants de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY.

Monsieur Le Président propose de désigner Madame Violette EYRAGNE en tant que titulaire et Madame Marion LEFEUVRE en tant que suppléante.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DESIGNER Madame **Violette EYRAGNE** en tant que titulaire et Madame **Marion LEFEUVRE** en tant que suppléante pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour être les interlocutrices de l'ADHUME ;
- ❖ MANDATER son Président pour en informer l'ADHUME.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

